

de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité "Lutte et disciplines associées"

RNCP22353 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BP — Brevet professionnel
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/09/2018

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du « BPJEPS lutte et disciplines associées », professeur de lutte, de grappling, de sambo ou de lutte bretonne (gouren) exerce en autonomie son activité d'animation et d'entraînement, en utilisant un ou les supports techniques de la discipline dans la limite des cadres réglementaires.

Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

1- Il encadre tout type de public dans une pratique de loisir : il accueille et informe tous publics. Il conseille et oriente les publics en fonctions de ses attentes et besoins. Il gère le groupe dont il a la charge.

2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation, d'animation et d'entraînement: Il élabore et conduit des actions de découverte et d'initiation, il met en application et adapte des programmes fédéraux d'entraînement, jusqu'au niveau régional.

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation : Il participe au fonctionnement de la structure et au développement des activités du club.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

La possession du diplôme confère à son titulaire les compétences suivantes, qu'il assure en autonomie et en sécurité, figurant dans le référentiel de certification :

- ? élaborer des actions de découverte et d'initiation ;
- ? conduire des actions de découverte et d'initiation ;
- ? mettre en application des programmes fédéraux d'entraînement, jusqu'au niveau régional ;
- ? adapter des programmes fédéraux d'entraînement, jusqu'au niveau régional ;
- ? participer au fonctionnement de la structure et au développement des activités du club.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du « BPJEPS lutte et disciplines associées », exerce son activité au sein de structures privées du secteur associatif ou marchand ou au sein de la fonction publique territoriale.

Les lieux d'exercice :

- associations sportives, organismes de vacances, structures d'animation périscolaire, établissements scolaires, écoles municipales des sports, collectivités locales, comités d'entreprise, structures privées de loisirs, accueils collectifs de mineurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

professeur de lutte pour l'option lutte ;
professeur de sambo pour l'option sambo ;
professeur de grappling pour l'option grappling ;
professeur de lutte bretonne (gouren) pour l'option lutte bretonne.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'animateur est soumise à l'application de l'article L 212-1 du code du sport qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BP JEPS.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Oui

Le jury est nommé par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Il est composé outre son président :

- de formateurs et de personnel techniques dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de professionnels du secteur d'activité, à parité employeurs et salariés, choisis sur proposition des organisations représentatives.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Oui

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 01/09/2018

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/22353/>